

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020
DELIBERATION N° 15

L'an deux mil vingt, le treize février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (jusqu'à 19h38), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 17H40), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme DURRUTY (à partir de 19h38) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 17H40) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire

Secrétaire :

M. BOUTONNET.

Entendu le rapport de Mme Castel,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Approbation d'un contrat de cession de droits photographiques au profit de l'Association des Amis de Paul-César Helleu (A.P.C.H).

L'Association des Amis de Paul-César Helleu (A.P.C.H), créée par Madame Paulette Howard-Johnston, fille de l'artiste, aux fins de valoriser l'œuvre de son père, souhaite réaliser un catalogue raisonné de l'œuvre du peintre.

Dans ce cadre, l'association sollicite la possibilité d'exploiter l'ensemble des photographies des 283 peintures, pastels, objets d'art entreposés au sein du musée Bonnat-Helleu, constitutifs notamment du legs Howard-Johnston.

Considérant l'intérêt de cette démarche destinée à mettre en valeur et mieux faire connaître l'œuvre du peintre en France, à l'étranger, et l'établissement qui les accueille, la Ville de Bayonne souhaite répondre favorablement à l'A.P.C.H.

Un contrat de cession de droits photographiques à titre gracieux est ainsi proposé à l'association et lui permettra d'utiliser autant que de besoins les clichés qui lui auront été communiqués par le musée ; cela aux seules fins d'élaboration du catalogue raisonné qui sera publié en version papier et en format numérique.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes du contrat joint en annexe au présent rapport, dont la cession de droits à titre gracieux, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne